



AVIS PUBLIC

Édition du 20 juillet 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0866-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0866-2019 modifiant le règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir la définition d'un milieu humide, de revoir les dispositions particulières concernant les auvents, avant-toits et marquises, de revoir les dispositions relatives aux escaliers et rampes d'accès, d'autoriser les enseignes sur le terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les résidences privées d'hébergement, d'agrandir la zone publique IM06P à même une partie de la zone résidentielle IM08R, de retirer des parties de milieux humides dans le secteur à l'extrémité de la rue Arthur-Danis et d'autoriser les terrasses commerciales comme usage accessoire à la classe d'usages « Iali » dans la zone industrielle HI14I, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP10-2019 et SP10-2019 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 15 juillet 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 15 juillet 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 20 juillet 2019.

L'assistante-greffière,

M^e Joannie Meunier